

# Supermétro : la recette du docteur Carrez pour trouver 250 M€ par an

Le député (LR) du Val-de-Marne a présenté, hier, une batterie de mesures financières censées permettre de boucler le budget du Grand Paris Express.



Afin de financer le supermétro, Gilles Carrez propose notamment de prélever 30 % sur la taxe de séjour payée par les touristes.

## FINANCES

PAR LAURE PARNY

**COLLECTER UNE SOMME** de 250 M€ par an pour le supermétro, sans pour autant s'attaquer aux budgets de ceux qui galèrent au quotidien dans les transports saturés d'Ile-de-France.

La mission était taillée pour LE spécialiste des finances de l'Assemblée nationale. Gilles Carrez, député LR du Val-de-Marne s'est vu qualifier hier de « chirurgien financier », alors qu'il présentait une série de mesures aux initiateurs du métro interbanlieues. Il devait en effet convaincre les promoteurs du supermétro, élus, associations et entreprises de l'association Orbival, devant lesquels il intervenait, que, grâce à son plan, la Société du Grand Paris aurait les moyens de travailler pour construire le Grand Paris Express dans de bonnes conditions financières.

### ■ MISE EN PLACE DÈS 2019

Celui qui avait lui-même demandé à la Cour des comptes d'analyser les dépenses de la Société du Grand Paris, mais « refuse de parler d'un dérapage des coûts », proposera d'ici quelques jours au gouvernement de quoi collecter, dès 2019, 250 M€ par an, qui s'ajouteront aux 500 M€ annuels déjà engrangés. Autant de mesures qui devraient apparaître dès l'automne dans la prochaine loi de finances, « sans nouvelle taxe, en se basant sur l'existant », « sans hausse manifeste de la fiscalité des ménages » et avec « le doublement du personnel de la Société du Grand Paris. »

### ■ AUGMENTER LA FISCALITÉ SUR LES BUREAUX

Elle représente déjà 300 M€ par an, mais peut rapporter plus. Cette taxe s'applique pour l'instant aux constructions de bureaux, de surfaces commerciales ou encore d'entrepôts, mais son montant diffère suivant les villes.

« Il y a beaucoup de niches fiscales à boucher, surtout dans quelques villes des Hauts-de-Seine historiquement peu taxées comme Nanterre, assure Gilles Carrez. Dans certaines, comme Saint-Ouen (93), nous pouvons davantage faire payer, il faut ajuster ville par ville. Je propose d'intégrer les parkings commerciaux, ça a du sens, puisque grâce au nouveau réseau, la circulation automobile diminuera. En zone 1, la taxe augmenterait de 10 % »

### ■ QUATRE IMPÔTS À DÉDIER À LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

La taxe spéciale d'équipement, ce prélèvement lié au foncier bâti, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises devrait augmenter, permettant de rapporter 20 M€. Une nouvelle ressource sera aussi ponctionnée sur l'établissement public foncier d'Ile-de-France, qui vend des terrains qui avaient été achetés précédemment. La taxe « IFER-RATP », que paye la RATP pour l'ex-

ploitation des lignes, reviendra entièrement à la SGP et plus en partie à l'Etat. Enfin la SGP pourrait bénéficier d'une petite part du « fonds départemental de péréquation », qui provient des ventes immobilières.

### ■ FAIRE PAYER LES TOURISTES VIA LA TAXE DE SÉJOUR

Toutes les villes d'Ile-de-France ne l'ont pas mis en place, mais partout où existe une taxe de séjour, payée à la nuit par les touristes, Gilles Carrez propose de prélever 30 % de cette somme. « Cette mesure touchera surtout Paris, qui collecte près de 75 % de la taxe de séjour en Ile-de-France, précise Gilles Carrez. Cette mesure sera d'autant plus intéressante que nous allons appliquer la taxe de séjour aux locations de type Airbnb. »

Sur la taxe de séjour, qui représente par exemple 4 € par nuit dans un palace selon le député, les membres d'Orbival ont suggéré qu'elle augmente pour collecter davantage.